



*Un meilleur gouvernement : avec nos partenaires, pour les Canadiens*



# Rapport annuel sur les langues officielles

2010-2011







# **Rapport annuel sur les langues officielles**

2010-2011

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,  
représentée par le président du Conseil du Trésor, 2011

N° de catalogue BT23-1/2011

Ce document est disponible sur le site Web du  
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à <http://www.tbs-sct.gc.ca>

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

*Nota* : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé  
pour désigner tant les hommes que les femmes.

## Message du président du Conseil du Trésor

En ma qualité de président du Conseil du Trésor du Canada, c'est avec plaisir que je dépose au Parlement, conformément à l'article 48 de la *Loi sur les langues officielles*, le vingt-troisième rapport annuel sur les langues officielles pour l'exercice 2010-2011.

À mi-parcours de la mise en œuvre de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir*, l'engagement du gouvernement à faire progresser la dualité linguistique au sein des institutions fédérales se poursuit.

Les changements apportés au régime de gestion des ressources humaines au cours de l'exercice précédent confèrent une marge de manœuvre aux administrateurs généraux et les habilite à exercer un leadership plus fort en matière de gestion des ressources humaines, notamment pour la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* au sein de leur institution respective. En tant que principal responsable de la gestion des ressources humaines au sein de leur organisation, il leur incombe de veiller à ce que celle-ci continue de déployer des efforts soutenus pour faire progresser la dualité linguistique au sein de la fonction publique, tout en optimisant leurs ressources.

Dans un contexte où le gouvernement se doit de gérer prudemment l'argent des contribuables canadiens, il importe que les institutions fédérales poursuivent leurs efforts afin que le public puisse communiquer et recevoir des services efficaces dans la langue de son choix comme le prévoit la *Loi sur les langues officielles et le Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation des services*. Elles doivent également continuer de s'efforcer de créer un climat de travail propice à l'utilisation efficace des deux langues officielles. L'existence d'une fonction publique qui soit représentative de la population et qui vise l'excellence et l'efficacité dans la prestation de services aux Canadiens implique une saine gestion des ressources humaines, y compris des langues officielles.

Plus de 40 ans après l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, la dualité linguistique est devenue une composante à part entière de notre identité canadienne et une caractéristique distinctive de la fonction publique du Canada. Comme en témoignent les pages suivantes, les efforts que déploient les institutions fédérales et le leadership qu'elles exercent de façon continue ne constituent que quelques exemples des progrès réalisés jusqu'à maintenant.

Copie originale signée par

L'honorable Tony Clement,  
Président du Conseil du Trésor et ministre responsable de FedNor

## Président du Sénat

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 48 de la *Loi sur les langues officielles*, j'ai l'honneur de soumettre au Parlement, par votre intermédiaire, le vingt-troisième rapport annuel sur les langues officielles couvrant l'exercice 2010-2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Copie originale signée par

L'honorable Tony Clement,  
Président du Conseil du Trésor et ministre responsable de FedNor

Novembre 2011

## Président de la Chambre des communes

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 48 de la *Loi sur les langues officielles*, j'ai l'honneur de soumettre au Parlement, par votre intermédiaire, le vingt-troisième rapport annuel sur les langues officielles couvrant l'exercice 2010-2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Copie originale signée par

L'honorable Tony Clement,  
Président du Conseil du Trésor et ministre responsable de FedNor

Novembre 2011





## Table des matières

Introduction .....	1
Exécution du Programme des langues officielles.....	2
Communications avec le public et prestation des services dans les deux langues officielles (partie IV de la <i>Loi</i> ).....	2
Langue de travail (partie V de la <i>Loi</i> ) .....	2
Gestion des ressources humaines, y compris la participation équitable .....	3
Gouvernance.....	4
Surveillance.....	4
Mise en œuvre de la décision <i>Desrochers</i> (CALDECH).....	5
Tendances et conclusion .....	5
Annexe .....	8
Sources des données statistiques .....	8
Notes.....	8
Définitions .....	9
Tableaux statistiques.....	10



---

## Introduction

À titre d'agent habilitant, le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (le Bureau) appuie les quelque 200<sup>1</sup> institutions fédérales assujetties à la *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*) afin qu'elles s'acquittent des obligations linguistiques qui leur sont conférées en vertu des parties IV, V et VI de la *Loi*. Il leur fournit la direction, la coordination et les outils nécessaires à l'atteinte de résultats visés en matière de langues officielles.

Ce vingt-troisième rapport annuel rend compte de l'application des parties IV, V et VI de la *Loi* pour l'exercice 2010-2011 en mettant l'accent sur les résultats du Programme des langues officielles dans son ensemble.

Pour la dernière année de l'exercice triennal qui s'étend sur la période 2008-2011, soit 2010-2011, le Bureau a demandé à 59 organisations<sup>2</sup> de présenter un bilan faisant le point sur la mise en œuvre des éléments suivants du Programme des langues officielles, à savoir : les communications avec le public et la prestation des services dans les deux langues officielles, la langue de travail, la gestion des ressources humaines, la gouvernance et la surveillance du Programme des langues officielles. Pour ce qui est des éléments de communications avec le public et de la prestation des services au public, le Bureau a procédé à une première évaluation de la mise en œuvre de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Desrochers* (CALDECH).

Les cinq éléments précédemment mentionnés ont été évalués à l'aide de questions à choix multiples. De plus, les organisations concernées ont eu à répondre à six questions de type narratif qui permettent de recueillir des informations sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance. Ces informations sont également utilisées pour les autres activités du Centre d'excellence en langues officielles. Les faits saillants qui suivent font état de l'exécution du Programme des langues officielles au cours de l'exercice 2010-2011.

Les tableaux statistiques présentés dans le présent rapport reflètent les résultats pour l'ensemble des institutions fédérales<sup>3</sup>.

- 
1. Il s'agit en l'occurrence de 80 institutions faisant partie de l'administration publique centrale et de 120 autres sociétés d'État, organismes privatisés, organismes distincts et établissements publics.
  2. Quatre des 59 institutions concernées n'ont pas remis de bilan annuel au Bureau.
  3. Les données statistiques pour l'administration publique centrale proviennent du Système d'information sur les postes et la classification (SIPC) et celles pour les institutions ne faisant pas partie de l'administration publique centrale proviennent du Système d'information sur les langues officielles II (SILO II). En ce qui concerne les 24 institutions qui n'ont pas soumis leurs données statistiques, ce sont les données de l'exercice précédent qui ont été reportées dans les tableaux statistiques à la fin de ce rapport.

## Exécution du Programme des langues officielles

### Communications avec le public et prestation des services dans les deux langues officielles (partie IV de la *Loi*)

Au 31 mars 2011, les institutions fédérales comptaient 11 664 bureaux et points de service, dont 4 009 (34,4 %) avaient l'obligation d'offrir des services bilingues au public.

Selon l'information tirée des bilans annuels, une grande majorité des institutions prend des mesures efficaces afin d'assurer la disponibilité et la qualité des communications et des services offerts au public dans les deux langues officielles, notamment en matière de communications orales, écrites et électroniques. La quasi-totalité des institutions interrogées affirme que leurs communications électroniques et le contenu de leurs sites web sont disponibles et affichés simultanément dans les deux langues officielles et sont de qualité égale. Selon les données fournies, une importante majorité des institutions produisent leur matériel dans les deux langues officielles et le diffusent simultanément dans les deux langues officielles. Les institutions indiquent également qu'elles prennent des mesures efficaces afin d'accueillir le public dans les deux langues officielles au téléphone ainsi qu'à l'aide de panneaux, d'affiches, de messages enregistrés. Toutefois, comme l'année dernière, les institutions interrogées reconnaissent qu'elles devraient améliorer leurs résultats en matière d'offre active en personne.

Une grande majorité des institutions indiquent qu'elles prennent des mesures efficaces pour s'assurer que les messages et la signalisation ayant trait à la santé et à la sécurité du public sont dans les deux langues officielles.

Une majorité des institutions affirment qu'elles incluent des clauses linguistiques dans les accords et les marchés conclus avec des tiers agissant pour leur compte. Cependant, seule une faible proportion d'entre elles prend des dispositions pour vérifier la mise en œuvre de ces clauses linguistiques.

Enfin, tout comme l'année dernière, les institutions interrogées affichent des résultats exemplaires au chapitre de l'utilisation efficace des médias pour communiquer avec le public dans la langue de son choix.

### Langue de travail (partie V de la *Loi*)

Il ressort des bilans annuels que, dans les régions désignées bilingues, la plupart des institutions ont mis en place des mesures efficaces pour encourager l'utilisation des deux langues officielles ainsi que pour créer et maintenir un milieu de travail propice à l'utilisation des deux langues officielles. Cela se traduit de la manière suivante : la haute gestion communique efficacement dans les deux langues officielles avec les employés dans la plupart des cas; une majorité des

---

titulaires de postes bilingues ou réversibles sont supervisés dans la langue de leur choix; une forte majorité des employés obtiennent des services personnels et centraux dans la langue de leur choix; enfin, la documentation, les instruments de travail et les systèmes informatiques d'usage courant et généralisé sont disponibles dans la langue de choix de l'employé dans une large majorité des institutions. Toutefois, le Bureau constate que, comme au cours des années précédentes, la tenue de réunions bilingues constitue toujours un défi. Moins de la moitié des institutions déclarent que les réunions se déroulent presque toujours dans les deux langues officielles et que les employés peuvent y utiliser la langue de leur choix. Plus nombreuses sont celles qui indiquent tenir des réunions bilingues très souvent, souvent ou quelques fois.

Par ailleurs, une majorité des institutions interrogées prennent des mesures efficaces afin de garantir que les communications électroniques et les sites Web destinés aux employés sont intégralement et simultanément disponibles dans les deux langues officielles et que les versions anglaise et française sont d'égale qualité.

Dans les régions unilingues, une majorité d'institutions affirment que la langue de travail est celle qui prédomine dans la province ou le territoire où se situe l'unité de travail. Toutefois, le Bureau constate une différence avec l'année dernière en ce qui concerne la disponibilité, dans les deux langues officielles, des instruments de travail courant et généralisé pour le personnel devant offrir des services bilingues au public ou aux employés d'une région désignée bilingue. Seule une faible majorité des institutions interrogées indiquent qu'ils sont presque toujours et très souvent disponibles.

## Gestion des ressources humaines, y compris la participation équitable

Une majorité des institutions considèrent qu'elles ont les ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations linguistiques. Elles sont quasi-unanimes à affirmer que les exigences linguistiques des postes sont soit presque toujours soit souvent établies objectivement et que les profils linguistiques correspondent au travail des employés ou de leurs unités de travail. Une grande majorité des institutions affirment que les postes bilingues sont dotés par des candidats qui sont bilingues au moment de leur nomination. Dans les cas où le candidat n'est pas bilingue, l'ensemble des institutions mettent en place des mesures administratives pour que les fonctions bilingues soient assurées afin d'offrir au public et aux employés les services dans la langue de leur choix.

En ce qui concerne la formation linguistique, les réponses diffèrent. En effet, la majorité des institutions affirment que les fonctionnaires suivent une formation linguistique pour satisfaire aux exigences linguistiques des postes avant d'assumer les fonctions. Toutefois, quelques organisations indiquent qu'elles n'en accordent presque jamais. Pour ce qui est de la formation

en matière de progression de carrière, elle est accordée aux employés par la majorité des institutions bien que quelques-unes affirment n'en offrir que quelques fois. Par ailleurs, selon les bilans, la plupart des institutions assurent des conditions de travail propices à l'utilisation et au perfectionnement des compétences linguistiques en langue seconde des employés de retour de formation linguistique afin de maintenir l'acquis.

Pour ce qui est de la participation équitable, le taux de participation des anglophones dans l'ensemble des institutions fédérales assujetties à la *Loi* reste stable pour l'exercice 2010-2011, à 73,2 %. La participation des francophones se maintient elle aussi, en étant de 26,8 %. Pour l'administration publique centrale, ces taux ont légèrement changé, passant respectivement de 68,6 % en 2009-2010 à 68,3 % en 2010-2011 pour les anglophones, et de 31,4 % en 2009-2010 à 31,7 % pour les francophones. Considérant les données du dernier recensement de la population (2006) selon lesquelles 74,8 % de la population canadienne a l'anglais comme première langue officielle et 23,6 % le français, le Bureau constate que les employés issus des deux communautés de langue officielle sont relativement bien représentés dans l'ensemble des institutions fédérales assujetties à la *Loi*.

## Gouvernance

Dans l'ensemble, les institutions prennent les mesures appropriées pour assurer, au sein de leur institution, un leadership fort sur le plan des langues officielles. La majorité des institutions disposent d'un plan d'action en matière de langues officielles et mettent, régulièrement ou de temps à autre, la question des langues officielles à l'ordre du jour de leur comité de gestion. En outre, une bonne majorité des champions et des Personnes responsables des langues officielles des institutions concernées se rencontrent régulièrement ou de temps à autre. Toutefois, seule une faible majorité d'institutions sont dotées d'un comité des langues officielles qui se rencontre régulièrement ou quelques fois tandis qu'un certain nombre d'entre elles n'en ont pas. Enfin, un peu moins de la majorité des institutions indiquent qu'elles incluent des objectifs de rendement clairs en matière de langues officielles dans les ententes de rendement des gestionnaires et des cadres.

## Surveillance

Exception faite de quelques organisations, la majorité des institutions mettent en place des mécanismes réguliers de surveillance du Programme des langues officielles au sein de leur institution. Toutefois, seule une faible majorité réalise des activités pour mesurer la satisfaction du public à l'égard de la disponibilité et la qualité des services offerts dans les deux langues officielles et moins de la moitié des institutions évaluent régulièrement la satisfaction des employés dans les régions désignées bilingues concernant l'utilisation des deux langues officielles dans le milieu de travail. En outre, un petit nombre d'institutions seulement effectuent

---

des vérifications internes portant sur les langues officielles ou comprenant un volet « langues officielles ». En revanche, la majorité d'entre elles prennent des mesures afin d'améliorer ou de rectifier la situation quand les activités de surveillance et de vérification font apparaître des lacunes ou des manquements.

### Mise en œuvre de la décision *Desrochers* (CALDECH)

Pour l'exercice 2010-2011, le Bureau s'est intéressé à l'état de la mise en œuvre, par les institutions, de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Desrochers* (CALDECH), suite à l'envoi par ce dernier en juin 2010, d'une grille d'analyse et d'un document d'appui. Dans leurs réponses, les institutions indiquent que l'appui et l'information fournis par le Bureau dans la foulée de l'envoi de la grille d'analyse les ont aidées à mieux comprendre l'impact de la décision et à développer des stratégies de mise en œuvre.

Dans l'ensemble, le Bureau constate qu'une majorité des institutions ont appliqué la grille d'analyse à leurs programmes et services. Toutefois, il note que la mise en œuvre ne se fait pas de façon uniforme et au même rythme dans toutes les institutions. Il ressort des réponses fournies que, dans les institutions de grande taille, la mise en œuvre est bien amorcée. Dans les institutions de plus petite taille, soit la mise en œuvre en est à ses débuts, soit l'institution a déterminé à l'issue de l'analyse de la grille qu'aucune adaptation n'était nécessaire. Cela étant dit, le Bureau relève que plusieurs institutions développent des stratégies de mise en œuvre, mettent sur pied un comité de travail, voire intègrent la décision à leurs plans internes existants (langues officielles, ressources humaines ou communications).

### Tendances et conclusion

Comme indiqué précédemment, l'exercice 2010-2011 clôt le premier cycle triennal des bilans annuels sur les langues officielles du Bureau. Le Bureau constate que des progrès constants ont été accomplis, au cours de ce cycle, dans la mise en œuvre des parties IV, V et VI de la *Loi*. À cet égard, le pourcentage de titulaires dans l'administration publique centrale qui satisfont aux exigences de leur poste est à la hausse depuis 2008-2009 et est passé de 92,5 % en 2008-2009, à 94,3 % en 2010-2011. Quant au pourcentage de postes désignés bilingues au niveau supérieur (niveau C) au sein de l'administration publique centrale, il est demeuré stable à 32,2 % tout au long du cycle. Pour sa part, le pourcentage de postes désignés bilingues à un niveau intermédiaire (niveau B) a graduellement augmenté, passant de 64,7 % en 2008-2009 à 65 % en 2010-2011.

Le pourcentage du personnel supervisant des employés dans les régions désignées bilingues (superviseurs et cadres) au sein de l'administration publique centrale a graduellement augmenté pour passer de 91,9 % en 2008-2009, à 92,7 % en 2009-2010 et à 94 % en 2010-2011. Quant aux cadres de direction, le Bureau constate qu'au 31 mars 2011, 4 558 d'entre eux, soit 96,1 %, satisfaisaient aux exigences linguistiques de leur poste bilingue<sup>4</sup>.

Si le changement d'approche du Bureau concernant les bilans annuels a contribué à réduire, pour les institutions, le fardeau lié à la production de rapports, ces dernières ont, pour leur part, su maintenir le cap en ce qui concerne la mise en œuvre de leurs obligations.

Le Bureau relève que, globalement, les institutions affichent de bons résultats pour ce qui est de la mise en œuvre de leurs obligations en vertu de la partie IV de la *Loi*. Les institutions comprennent l'importance d'assurer la prestation de services et de communiquer dans les deux langues officielles avec le public canadien. Cependant, des défis demeurent sur le plan de l'offre active en personne et de la vérification du respect des obligations linguistiques par les tiers agissant pour le compte des institutions fédérales. Le Bureau considère donc que les administrateurs généraux devraient mettre l'accent sur ces deux éléments au cours du prochain exercice, d'une part, et instaurer des mécanismes permettant d'évaluer les résultats atteints en la matière, d'autre part.

Bien que la mise en œuvre de la partie V de la *Loi* continue de progresser, le rendement des institutions en la matière pourrait être amélioré, notamment en ce qui concerne la supervision des titulaires de postes bilingues dans les régions désignées bilingues et la tenue de réunions dans les deux langues officielles. À ce chapitre, les administrateurs généraux devraient exercer un leadership accru au sein de leur institution afin d'améliorer leur rendement et de favoriser la création d'un milieu de travail propice à l'utilisation des deux langues officielles.

Le Bureau constate également que le partage de bonnes pratiques entre les institutions, par l'entremise des Comités consultatifs des ministères et des sociétés d'État sur les langues officielles, du Forum sur les bonnes pratiques et du Réseau des champions des langues officielles, a un effet positif sur la gouvernance et la surveillance du Programme des langues officielles au sein des institutions. Toutefois, des défis persistent. Les institutions doivent poursuivre leurs efforts et s'efforcer de faire preuve de davantage de rigueur dans la mesure du rendement, la surveillance et la gouvernance du Programme des langues officielles.

---

4. À cette date, 153 cadres, soit 3,2 %, jouissaient d'une exemption et n'avaient pas à satisfaire aux exigences linguistiques.



---

À l'approche du second cycle triennal, au cours duquel s'achèvera l'initiative du renouvellement des instruments de politique de langues officielles, le Bureau souhaite que les institutions poursuivent les efforts déployés et qu'elles continuent à viser l'excellence sur le plan tant des communications et des services au public, de la création et du maintien d'un milieu de travail propice à l'utilisation des deux langues officielles que de la mise en place d'une fonction publique dont les effectifs reflètent bien les communautés d'expression anglaise et française.

## Annexe

### Sources des données statistiques

- ▶ *Burolis* constitue le répertoire officiel des bureaux et points de services qui précise si ces derniers ont ou non l'obligation de communiquer avec le public dans les deux langues officielles;
- ▶ Le *Système d'information sur les postes et la classification (SIPC)* couvre les « postes » et employés des institutions qui font partie de l'administration publique centrale;
- ▶ Le *Système d'information sur les langues officielles II (SILO II)* fournit des renseignements sur les ressources des institutions qui ne font pas partie de l'administration publique centrale (c.-à-d. les sociétés d'État et les organismes distincts).

L'année de référence pour les données dans les tableaux statistiques varie selon le système : le 31 mars 2011 pour le SIPC et Burolis et le 31 décembre 2010 pour le SILO II.

Bien que les années de référence soient différentes, les données utilisées pour rendre compte portent sur le même exercice. Afin de simplifier la présentation des tableaux statistiques et d'en faciliter la comparaison, les deux systèmes de données utilisent donc le même exercice.

### Notes

En raison de l'arrondissement à la décimale la plus proche, il se peut que les pourcentages dans les tableaux ne totalisent pas 100 %.

Les données du présent rapport concernant les postes au sein de l'administration publique centrale sont tirées du SIPC et divergent légèrement de celles figurant dans le Système d'information des titulaires.

Conformément aux dispositions du *Décret d'exemption concernant les langues officielles dans la fonction publique*, les titulaires peuvent ne pas satisfaire aux exigences linguistiques de leur poste pour deux raisons :

- ▶ Parce qu'ils en sont exemptés;
- ▶ Parce qu'ils bénéficient d'un délai de deux ans pour y satisfaire.

Le profil linguistique d'un poste bilingue est établi selon trois niveaux de compétence en langue seconde :

- ▶ Niveau A : compétence minimale;
- ▶ Niveau B : compétence intermédiaire;
- ▶ Niveau C : compétence supérieure.

---

## Définitions

Le terme « postes » désigne un poste doté pour une période indéterminée ou une période déterminée de trois mois ou plus, selon les données disponibles dans le SIPC.

Le terme « ressources » désigne les ressources nécessaires pour satisfaire aux obligations sur une base régulière, selon les données disponibles dans le SILO II.

Par « postes bilingues », on entend les postes dont l'ensemble ou une partie des fonctions doivent être exercées en français et en anglais.

Par « postes réversibles », on entend les postes dont toutes les fonctions peuvent être exercées en anglais ou en français, au choix de l'employé.

Par « dossiers incomplets », on entend les postes dont les données sur les exigences linguistiques sont incorrectes ou manquantes.

Par « capacité linguistique à l'étranger », on entend tous les postes occupés à l'étranger par rotation (employés permutants), qui relèvent pour la plupart du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, qui sont dotés à partir d'un bassin d'employés ayant des compétences semblables.

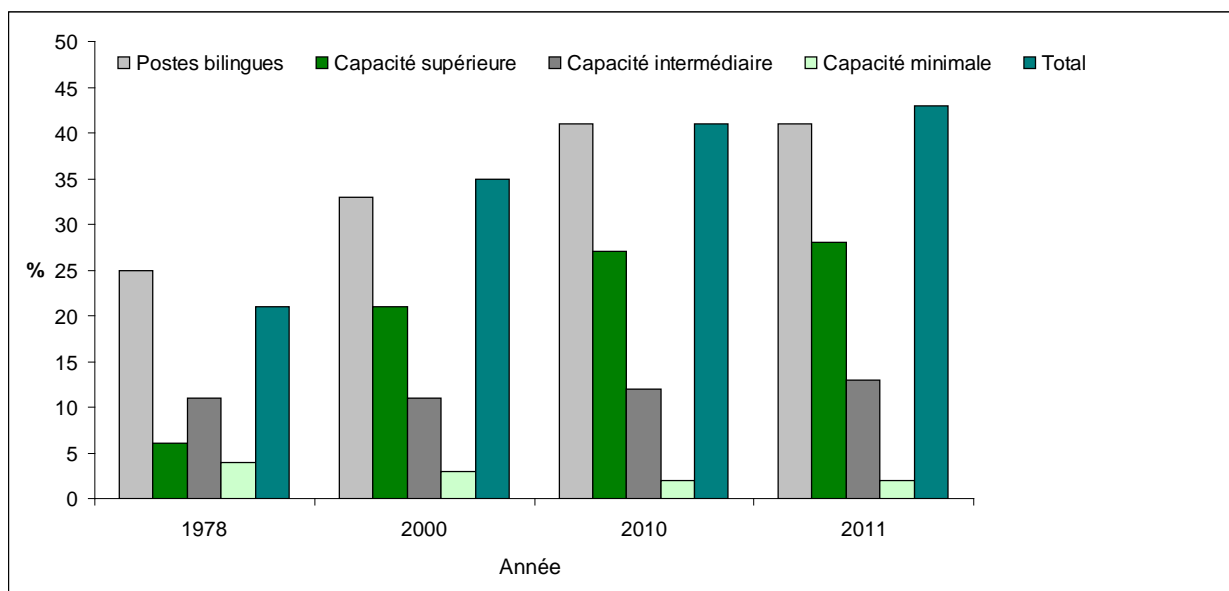
Dans les tableaux 5, 7, 9 et 11, les niveaux de compétence requis en langue seconde portent uniquement sur l'interaction orale (compréhension et expression). La catégorie « Autres » fait référence aux postes ayant la cote P (compétence spécialisée) ou à ceux ne comportant aucune exigence en interaction orale dans la langue seconde.

Les termes « anglophones » et « francophones » désignent les employés en fonction de leur première langue officielle. La première langue officielle est la langue déclarée par l'employé comme étant celle à laquelle il s'identifie le mieux.

## Tableaux statistiques

**Tableau 1**

Postes bilingues et bassin d'employés bilingues au sein de l'administration publique centrale



**Tableau 2**

Exigences linguistiques des postes au sein de l'administration publique centrale

Année	Bilingues		Anglais essentiel		Français essentiel		Anglais ou français essentiel		Dossiers incomplets		Total
1978	52 300	24,7 %	128 196	60,5 %	17 260	8,1 %	14 129	6,7 %	0	0,0 %	<b>211 885</b>
2000	50 535	35,3 %	75 552	52,8 %	8 355	5,8 %	7 132	5,0 %	1 478	1,0 %	<b>143 052</b>
2010	82 985	41,0 %	102 484	50,6 %	7 827	3,9 %	8 791	4,3 %	450	0,2 %	<b>202 537</b>
2011	83 778	41,4 %	101 648	50,3 %	7 823	3,9 %	8 651	4,3 %	280	0,1 %	<b>202 180</b>

**Tableau 3**

Exigences linguistiques des postes au sein de l'administration publique centrale par province, territoire ou région

Province, territoire ou région	Postes unilingues										
	Bilingues		Anglais essentiel		Français essentiel		Anglais ou français essentiel		Dossiers incomplets		Total
Colombie-Britannique	576	3,2 %	17 552	96,6 %	1	0,0 %	30	0,2 %	4	0,0 %	<b>18 163</b>
Alberta	409	3,9 %	10 103	95,7 %	0	0,0 %	34	0,3 %	11	0,1 %	<b>10 557</b>
Saskatchewan	171	3,4 %	4 804	96,4 %	3	0,1 %	5	0,1 %	2	0,0 %	<b>4 985</b>
Manitoba	605	8,4 %	6 610	91,3 %	0	0,0 %	18	0,2 %	4	0,1 %	<b>7 237</b>
Ontario (sans la RCN)	2 769	10,7 %	22 962	88,4 %	11	0,0 %	200	0,8 %	31	0,1 %	<b>25 973</b>
Région de la capitale nationale (RCN)	58 833	66,3 %	22 416	25,2 %	195	0,2 %	7 238	8,2 %	119	0,1 %	<b>88 801</b>
Québec (sans la RCN)	14 644	64,7 %	133	0,6 %	7 571	33,5 %	191	0,8 %	83	0,4 %	<b>22 622</b>
Nouveau-Brunswick	3 616	52,7 %	3 089	45,0 %	27	0,4 %	119	1,7 %	11	0,2 %	<b>6 862</b>
Île-du-Prince-Édouard	525	29,0 %	1 285	71,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %	<b>1 811</b>
Nouvelle-Écosse	973	10,4 %	8 311	88,8 %	15	0,2 %	51	0,5 %	11	0,1 %	<b>9 361</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	137	4,1 %	3 196	95,7 %	0	0,0 %	8	0,2 %	0	0,0 %	<b>3 341</b>
Yukon	20	5,6 %	337	93,9 %	0	0,0 %	2	0,6 %	0	0,0 %	<b>359</b>
Territoires du Nord-Ouest	14	2,2 %	623	97,8 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	<b>637</b>
Nunavut	12	5,3 %	214	94,7 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	<b>226</b>
Extérieur du Canada	474	38,1 %	13	1,0 %	0	0,0 %	755	60,6 %	3	0,2 %	<b>1 245</b>
<b>Total</b>	<b>83 778</b>	<b>41,4 %</b>	<b>101 648</b>	<b>50,3 %</b>	<b>7 823</b>	<b>3,9 %</b>	<b>8 651</b>	<b>4,3 %</b>	<b>280</b>	<b>0,1 %</b>	<b>202 180</b>

**Tableau 4**

Postes bilingues au sein de l'administration publique centrale – Situation linguistique des titulaires

Année	Satisfont		Ne satisfont pas						Total
			Exemptés		Doivent satisfaire		Dossiers incomplets		
1978	36 446	69,7 %	14 462	27,7 %	1 392	2,7 %	0	0,0 %	<b>52 300</b>
2000	41 832	82,8 %	5 030	10,0 %	968	1,9 %	2 705	5,4 %	<b>50 535</b>
2010	77 331	93,2 %	3 625	4,4 %	831	1,0 %	1 198	1,4 %	<b>82 985</b>
2011	78 981	94,3 %	3 192	3,8 %	617	0,7 %	988	1,2 %	<b>83 778</b>

**Tableau 5**

Postes bilingues au sein de l'administration publique centrale – Niveau de compétence requis en langue seconde (interaction orale)

Année	Niveau C		Niveau B		Niveau A		Autres		Total
1978	3 771	7,2 %	30 983	59,2 %	13 816	26,4 %	3 730	7,1 %	<b>52 300</b>
2000	12 836	25,4 %	34 677	68,6 %	1 085	2,1 %	1 937	3,8 %	<b>50 535</b>
2010	26 738	32,2 %	53 659	64,7 %	724	0,9 %	1 864	2,2 %	<b>82 985</b>
2011	26 956	32,2 %	54 437	65,0 %	648	0,8 %	1 737	2,1 %	<b>83 778</b>

**Tableau 6**

Service au public – Postes bilingues au sein de l'administration publique centrale – Situation linguistique des titulaires

Année	Satisfont		Ne satisfont pas						Total
			Exemptés		Doivent satisfaire		Dossiers incomplets		
1978	20 888	70,4 %	8 016	27,0 %	756	2,5 %	0	0,0 %	<b>29 660</b>
2000	26 766	82,3 %	3 429	10,5 %	690	2,1 %	1 631	5,0 %	<b>32 516</b>
2010	46 413	93,0 %	2 217	4,4 %	555	1,1 %	746	1,5 %	<b>49 931</b>
2011	46 102	94,3 %	1 816	3,7 %	396	0,8 %	564	1,2 %	<b>48 878</b>

**Tableau 7**

Service au public – Postes bilingues au sein de l'administration publique centrale – Niveau de compétence requis en langue seconde (interaction orale)

Année	Niveau C		Niveau B		Niveau A		Autres		Total
1978	2 491	8,4 %	19 353	65,2 %	7 201	24,3 %	615	2,1 %	<b>29 660</b>
2000	9 088	27,9 %	22 421	69,0 %	587	1,8 %	420	1,3 %	<b>32 516</b>
2010	17 645	35,3 %	31 780	63,6 %	340	0,7 %	166	0,3 %	<b>49 931</b>
2011	17 624	36,1 %	30 912	63,2 %	265	0,5 %	77	0,2 %	<b>48 878</b>

**Tableau 8**

Services personnels et centraux – Postes bilingues au sein de l'administration publique centrale – Situation linguistique des titulaires

Année	Satisfont		Ne satisfont pas				Dossiers incomplets		Total
			Exemptés		Doivent satisfaire				
2010	53 515	93,2 %	2 498	4,3 %	627	1,1 %	795	1,4 %	<b>57 435</b>
2011	55 177	94,4 %	2 182	3,7 %	438	0,7 %	668	1,1 %	<b>58 465</b>

**Tableau 9**

Services personnels et centraux – Postes bilingues au sein de l'administration publique centrale – Niveau de compétence requis en langue seconde (interaction orale)

Année	Niveau C		Niveau B		Niveau A		Autres		Total
2010	19 004	33,1 %	36 774	64,0 %	314	0,5 %	1 343	2,3 %	<b>57 435</b>
2011	19 176	32,8 %	37 671	64,4 %	303	0,5 %	1 315	2,2 %	<b>58 465</b>

**Tableau 10**

Supervision – Postes bilingues au sein de l'administration publique centrale – Situation linguistique des titulaires

Année	Satisfont		Ne satisfont pas				Dossiers incomplets		Total
			Exemptés		Doivent satisfaire				
2010	21 775	92,7 %	996	4,2 %	408	1,7 %	300	1,3 %	<b>23 479</b>
2011	22 300	94,0 %	897	3,8 %	301	1,3 %	227	1,0 %	<b>23 725</b>

**Tableau 11**

Supervision – Postes bilingues au sein de l'administration publique centrale – Niveau de compétence requis en langue seconde (interaction orale)

Année	Niveau C		Niveau B		Niveau A		Autres		Total
2010	11 838	50,4 %	11 522	49,1 %	54	0,2 %	65	0,3 %	<b>23 479</b>
2011	11 914	50,2 %	11 711	49,4 %	53	0,2 %	47	0,2 %	<b>23 725</b>

**Tableau 12**

Participation des anglophones et des francophones au sein de l'administration publique centrale par province, territoire ou région

Province, territoire ou région	Anglophones		Francophones		Inconnus		Total
Colombie-Britannique	17 818	98,1 %	345	1,9 %	0	0,0 %	<b>18 163</b>
Alberta	10 275	97,3 %	282	2,7 %	0	0,0 %	<b>10 557</b>
Saskatchewan	4 904	98,4 %	81	1,6 %	0	0,0 %	<b>4 985</b>
Manitoba	6 962	96,2 %	275	3,8 %	0	0,0 %	<b>7 237</b>
Ontario (sans la RCN)	24 605	94,7 %	1 368	5,3 %	0	0,0 %	<b>25 973</b>
Région de la capitale nationale (RCN)	52 142	58,7 %	36 659	41,3 %	0	0,0 %	<b>88 801</b>
Québec (sans la RCN)	1 886	8,3 %	20 736	91,7 %	0	0,0 %	<b>22 622</b>
Nouveau-Brunswick	3 832	55,8 %	3 030	44,2 %	0	0,0 %	<b>6 862</b>
Île-du-Prince-Édouard	1 612	89,0 %	199	11,0 %	0	0,0 %	<b>1 811</b>
Nouvelle-Écosse	8 818	94,2 %	543	5,8 %	0	0,0 %	<b>9 361</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	3 278	98,1 %	63	1,9 %	0	0,0 %	<b>3 341</b>
Yukon	343	95,5 %	16	4,5 %	0	0,0 %	<b>359</b>
Territoires du Nord-Ouest	621	97,5 %	16	2,5 %	0	0,0 %	<b>637</b>
Nunavut	207	91,6 %	19	8,4 %	0	0,0 %	<b>226</b>
Extérieur du Canada	859	69,0 %	386	31,0 %	0	0,0 %	<b>1 245</b>
<b>Total</b>	<b>138 162</b>	<b>68,3 %</b>	<b>64 018</b>	<b>31,7 %</b>	<b>0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>202 180</b>



**Tableau 13**

Participation des anglophones et des francophones au sein de l'administration publique centrale par catégorie professionnelle

Catégories	Anglophones		Francophones		Inconnus		Total
Gestion (EX)	3 568	68,1 %	1 674	31,9 %	0	0,0 %	5 242
Scientifique et professionnelle	25 637	73,8 %	9 080	26,2 %	0	0,0 %	34 717
Administration et service extérieur	55 385	61,3 %	34 893	38,7 %	0	0,0 %	90 278
Technique	10 976	77,0 %	3 273	23,0 %	0	0,0 %	14 249
Soutien administratif	18 341	68,7 %	8 372	31,3 %	0	0,0 %	26 713
Exploitation	24 255	78,3 %	6 726	21,7 %	0	0,0 %	30 981
<b>Toutes les catégories</b>	<b>138 162</b>	<b>68,3 %</b>	<b>64 018</b>	<b>31,7 %</b>	<b>0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>202 180</b>

**Tableau 14**

Participation des anglophones et des francophones au sein des institutions ne faisant pas partie de l'administration publique centrale par province, territoire ou région

Province, territoire ou région	Anglophones		Francophones		Inconnus		Total
Colombie-Britannique	34 993	96,1 %	1 403	3,9 %	0	0,0 %	36 396
Alberta	27 303	95,2 %	1 381	4,8 %	0	0,0 %	28 684
Saskatchewan	7 418	96,4 %	274	3,6 %	0	0,0 %	7 692
Manitoba	15 979	96,0 %	662	4,0 %	0	0,0 %	16 641
Ontario (sans la RCN)	77 606	93,7 %	5 176	6,3 %	0	0,0 %	82 782
Région de la capitale nationale (RCN)	31 295	67,2 %	15 308	32,8 %	0	0,0 %	46 603
Québec (sans la RCN)	7 986	15,3 %	44 123	84,7 %	0	0,0 %	52 109
Nouveau-Brunswick	7 630	75,2 %	2 522	24,8 %	0	0,0 %	10 152
Île-du-Prince-Édouard	1 448	95,7 %	65	4,3 %	0	0,0 %	1 513
Nouvelle-Écosse	15 503	91,4 %	1 460	8,6 %	0	0,0 %	16 963
Terre-Neuve-et-Labrador	5 613	98,0 %	117	2,0 %	0	0,0 %	5 730
Yukon	392	94,7 %	22	5,3 %	0	0,0 %	414
Territoires du Nord-Ouest	600	92,0 %	52	8,0 %	0	0,0 %	652
Nunavut	192	85,3 %	33	14,7 %	0	0,0 %	225
Extérieur du Canada	753	81,3 %	173	18,7 %	0	0,0 %	926
<b>Total</b>	<b>234 711</b>	<b>76,3 %</b>	<b>72 771</b>	<b>23,7 %</b>	<b>0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>307 482</b>

**Tableau 15**

Participation des anglophones et des francophones au sein des institutions ne faisant pas partie de l'administration publique centrale selon la catégorie professionnelle ou catégorie équivalente

Catégories	Anglophones		Francophones		Inconnus		Total
Gestion	10 899	75,6 %	3 519	24,4 %	0	0,0 %	<b>14 418</b>
Professionnels	27 318	73,5 %	9 827	26,5 %	0	0,0 %	<b>37 145</b>
Spécialistes et techniciens	20 433	75,4 %	6 675	24,6 %	0	0,0 %	<b>27 018</b>
Soutien administratif	34 336	74,5 %	11 777	25,5 %	0	0,0 %	<b>46 113</b>
Exploitation	78 005	79,2 %	20 526	20,8 %	0	0,0 %	<b>98 531</b>
Forces canadiennes et membres réguliers de la GRC	63 720	75,7 %	20 447	24,3 %	0	0,0 %	<b>84 167</b>
<b>Toutes les catégories</b>	<b>234 711</b>	<b>76,3 %</b>	<b>72 771</b>	<b>23,7 %</b>	<b>0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>307 482</b>

**Tableau 16**

Participation des anglophones et des francophones au sein de l'ensemble des institutions fédérales assujetties à la *Loi sur les langues officielles* par province, territoire ou région

Province, territoire ou région	Anglophones		Francophones		Inconnus		Total
Colombie-Britannique	52 811	96,8 %	1 748	3,2 %	0	0,0 %	54 559
Alberta	37 578	95,8 %	1 663	4,2 %	0	0,0 %	39 241
Saskatchewan	12 322	97,2 %	355	2,8 %	0	0,0 %	12 677
Manitoba	22 941	96,1 %	937	3,9 %	0	0,0 %	23 878
Ontario (sans la RCN)	102 211	94,0 %	6 544	6,0 %	0	0,0 %	108 755
Région de la capitale nationale (RCN)	83 437	61,6 %	51 967	38,4 %	0	0,0 %	135 404
Québec (sans la RCN)	9 872	13,2 %	64 859	86,8 %	0	0,0 %	74 731
Nouveau-Brunswick	11 462	67,4 %	5 552	32,6 %	0	0,0 %	17 014
Île-du-Prince-Édouard	3 060	92,1 %	264	7,9 %	0	0,0 %	3 324
Nouvelle-Écosse	24 321	92,4 %	2 003	7,6 %	0	0,0 %	26 324
Terre-Neuve-et-Labrador	8 891	98,0 %	180	2,0 %	0	0,0 %	9 071
Yukon	735	95,1 %	38	4,9 %	0	0,0 %	773
Territoires du Nord-Ouest	1 221	94,7 %	68	5,3 %	0	0,0 %	1 289
Nunavut	399	88,5 %	52	11,5 %	0	0,0 %	451
Extérieur du Canada	1 612	74,3 %	559	25,7 %	0	0,0 %	2 171
<b>Toutes les régions</b>	<b>372 873</b>	<b>73,2 %</b>	<b>136 789</b>	<b>26,8 %</b>	<b>0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>509 662</b>